

P I E R R E J A R L I E R



EDITORIAL

Après un an de travail parlementaire et d'actions à vos côtés, cette première lettre qui sera éditée régulièrement, répond à une volonté d'information de plus en plus forte des élus cantaliens. 1999 a été une année capitale pour l'avenir de notre département avec le vote des lois d'aménagement du territoire, de simplification de la coopération intercommunale, d'orientation agricole ou encore avec la nouvelle réforme de la PAC, les négociations des fonds structurels européens 2000/2006 et des prochains contrats de plan. Dans ce contexte, nous devons plus que jamais fédérer les énergies, valoriser nos filières et susciter de nouvelles solidarités intercommunales pour bénéficier des meilleurs soutiens de l'Europe, de l'Etat et des collectivités. Pour nos communes du Cantal, le temps presse, car nous ne pourrions surmonter nos handicaps qu'en nous mobilisant ensemble autour de projets fédérateurs dans lesquels nos sensibilités plurielles se retrouveront. «Le projet pour le Cantal» présenté par le Comité d'Expansion et les socio-professionnels, est un bel exemple de cette démarche d'avenir. A chacun d'entre nous de l'enrichir, de l'amender pour qu'il se concrétise rapidement. Car se sont bien d'abord nos initiatives solidaires qui feront entendre la voix du Cantal.

Pierre JARLIER

La réforme des fonds structurels européens : un enjeu majeur pour l'avenir du Cantal

Le Conseil européen a entériné les 24 et 25 mars derniers les grandes lignes de la réforme des fonds structurels européens pour les années 2000-2006. Un nouveau dispositif recentré sur les zones soumises à des handicaps structurels majeurs va être mis en place. Un défi pour le Cantal pour qui le soutien financier de l'Union européenne est une manne considérable.

L'Europe agit en effet au quotidien dans notre département pour l'aider à compenser ses handicaps et à valoriser ses atouts : aides au développement, soutien à la diversification économique, compensation des inégalités... Le FEDER (fonds européen de développement régional), le FEOGA (fonds européen d'orientation et de garantie agricole) et le FSE (fonds social européen) représentent plus d'un milliard de francs à l'échelle de l'Auvergne entre 1994 et 1999. Le Cantal a ainsi bénéficié de 80 MF au titre du FEDER, de 100 MF au titre du FEOGA sur lequel ont été financées quelque 1100 opérations, sans compter les 700 MF annuels octroyés aux agriculteurs cantaliens dans le cadre de la Politique Agricole Commune. C'est dire l'enjeu des négociations actuelles. La situation préoccupante à laquelle le Cantal est confronté (démographie en nette régression au regard des chiffres du dernier recensement, PIB inférieur à 75% de la moyenne communautaire) aurait pu lui permettre de répondre aux principaux critères d'éligibilité au nouvel objectif 1. Malheureusement pour le Cantal, c'est la région Auvergne bénéficiant dans son ensemble d'indicateurs socio-économiques plus favorables qui a été retenue

comme unité territoriale de référence. Les difficultés spécifiques du Cantal n'ont donc pu être prises en considération.

L'éligibilité du département à l'objectif 2 consacré à la reconversion économique et sociale s'impose donc comme une priorité. Les premiers résultats des négociations régionales laissent penser que la plus grande partie du Cantal sera éligible à ces aides. Seules quelques zones urbaines et périurbaines pourraient être exclues du dispositif. Elles devraient néanmoins bénéficier d'un soutien transitoire de l'Europe (phasing out) jusqu'en 2005.

La prochaine étape, après l'arbitrage de Bruxelles sera l'élaboration du DOCUP (document unique de programmation). Il doit en effet parvenir à la Commission européenne au plus tard le 1er mai 2000, ce qui présume son adoption au niveau régional au plus tard à la mi-mars. Il est vraisemblable que le délai d'instruction de ces documents reporte à la fin de l'an 2000 la tenue des premiers comités de programmation régionaux. Toutefois, afin d'assurer la continuité entre les deux programmes, les projets devraient pouvoir être pris en considération dès la fin du premier semestre 2000.

Entre Europe et Cantal : Nicole Fontaine au Bex d'Ytrac

Dans le cadre des élections européennes et du soutien à la liste de François Bayrou sur laquelle elle figurerait en deuxième position, Nicole Fontaine a tenu une réunion publique le 9 juin dernier au Bex d'Ytrac en présence de Pierre Jarlier et d'Yves Coussain. Elle a rappelé à cette occasion son attachement à une Europe politique puissante, proche des citoyens, reconnaissante des identités et des atouts des

territoires, dans laquelle les acteurs locaux pourront agir pleinement. Son élection à la présidence du Parlement européen est une chance pour le Cantal. Spécialiste de la réforme des fonds structurels européens, elle aura en effet à cœur, de par sa position, et comme elle l'a précisé lors de son déplacement cantalien, de soutenir les territoires ruraux défavorisés, et particulièrement les projets de notre département.

Moderniser la vie publique

Au cours de la session parlementaire 1998-1999, le Sénat a été amené à débattre de deux sujets concernant la modernisation de la vie publique.

Tout d'abord, deux projets de loi ont posé le principe de la limitation des mandats et fonctions électives. L'un concerne les incompatibilités parlementaires, l'autre, les fonctions exécutives et les mandats locaux. Le Sénat s'est prononcé en faveur d'une limitation à deux mandats par élu, l'un pouvant être une fonction exécutive locale. Par ailleurs, à ce stade du processus parlementaire, les fonctions au sein des structures intercommunales ne sont pas concernées par le dispositif du projet, ce qui laisse, par exemple, la possibilité à un maire d'assurer des fonctions de président d'un EPCI.

En accord avec la position du Sénat, Pierre Jarlier a toutefois regretté que ces textes ne s'accompagnent pas d'une réforme en profondeur du statut de l'élu et d'un approfondissement de la décentralisation, conditions essentielles, à ses yeux, d'un bon fonctionnement de la vie publique.

Ensuite, lors de l'examen du projet de loi constitutionnel relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, Pierre Jarlier a soutenu cette évolution qui aujourd'hui figure dans la Constitution. Ce dispositif lui est apparu comme étant une avancée indéniable et un excellent moyen de renouveler la vie politique française.

Les textes à venir fin 1999 :

- Projet de loi de finances pour 2000
- Projet de loi relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de la population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales.

D'une session à l'autre

Contrôler l'action du gouvernement

Au cours de la dernière session, Pierre Jarlier a eu l'occasion d'interpeller le gouvernement sur différents sujets, par voie de questions écrites ou orales.

● Les concours aux collectivités locales

Ainsi, il a attiré l'attention du ministre de l'Intérieur sur les incidences du recensement de la population sur le montant des dotations attribuées par l'Etat aux collectivités locales en insistant notamment sur le risque pour le département du Cantal de voir sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baisser dans des proportions importantes. Dans sa réponse, le ministre lui a indiqué qu'un projet de loi permettra prochainement de tenir compte de l'impact sur la DGF des variations de population. Il a précisé que ce texte lisserait les hausses et les baisses de population par tiers jusqu'en 2002 afin d'éviter des variations trop brutales. Par ailleurs, il a rappelé que dans le cadre du projet de loi de finances pour 2000, le gouvernement propose d'abonder la DSU et la DSR à hauteur de 200 millions afin de soutenir le développement des zones urbaines mais également des bourgs ruraux.

● La politique de traitement des déchets

Pierre Jarlier a également interrogé le ministre de l'Environnement sur les financements octroyés par l'ADEME dans le cadre du fonds de modernisation de la gestion des déchets. Celle-ci lui a précisé que la politique de modernisation de la gestion des déchets entre dans une phase particulièrement dynamique. C'est la conséquence d'un surcroît de mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés et en premier lieu des collectivités locales et de leurs groupements pour mettre en œuvre des plans départementaux d'élimination. Dans ces conditions, l'ADEME s'est trouvée confrontée à un volume très important de demandes de soutien financier et a été contrainte de réexaminer ses modalités et ses barèmes d'interventions. Pour autant, grâce à la baisse de la TVA sur la collecte sélective des déchets, le coût final du traitement des déchets municipaux devrait être maîtrisé à dispositif constant.

● La forêt et son budget

Dans une question adressée au ministre de l'Agriculture, Pierre Jarlier a fait part de son inquiétude sur l'avenir du secteur de la fi-

lière forêt-bois, à la suite de l'importante diminution des crédits observée dans le fonds forestier national. Selon, le ministre la question de l'abondement du fonds a fait l'objet d'un arbitrage interministériel et devrait trouver une issue lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2000.

● Mission outre-mer

Avec cinq de ses collègues de la Commission des lois, Pierre Jarlier a effectué une mission d'information dans les départements d'outre-mer. Cette mission a été l'occasion de rencontrer près de 280 personnes au cours de 48 réunions sur 12 jours : services de l'Etat, responsables politiques, associatifs et socio-professionnels. Elle donnera lieu à la publication d'un rapport sur la situation et l'évolution de ces départements avant l'examen du futur projet de loi d'orientation.

● Initiative législative

Aux côtés de Daniel Hoeffel, Pierre Jarlier s'est associé à une proposition de loi de Xavier Darcos (Dordogne) visant à améliorer le contrôle de légalité effectué par les préfets sur les actes des collectivités locales. Elle tend à mettre fin à l'instabilité juridique des actes, tant redoutée et dénoncée par de nombreux décideurs locaux, en instaurant une certification de leur légalité par le représentant de l'Etat ainsi que la possibilité d'une consultation juridique préalable.



Les maires des cantons de Saint-Flour et Ruynes en visite au Sénat en mars 1999. Chaque année, Pierre Jarlier renouvelera cette invitation pour les maires des autres cantons.

Fonction

Pierre Jarlier est membre de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel du règlement et de l'administration générale. Il est également membre du groupe d'amitié France-Espagne, du groupe d'études sur le développement de la Montagne, du groupe d'études sur l'eau, du groupe des sénateurs maires et de l'intergroupe de défense des droits de l'homme.

Intercommunalité : vers davantage de clarté

Après plusieurs semaines de débat, le projet de loi relatif à la coopération intercommunale a été adopté définitivement. Le texte porte largement la marque du Sénat et notamment celle du groupe de l'Union centriste grâce à l'action résolue de ses rapporteurs.



Au cours de la commission mixte paritaire, députés et sénateurs se sont entendus sur les points clés du projet de loi présenté par le Ministre de l'Intérieur. S'agissant des communautés d'agglomération, la loi votée reprend les propositions des rapporteurs centristes. En effet, elle permet la création de communautés d'agglomération lorsque la commune centre est chef lieu de département (la condition des 15 000 habitants n'est donc plus indispensable). Cette disposition, largement défendue par Pier-

re Jarlier, répond au souci de plusieurs départements ruraux qui auraient été de facto exclus de ce régime. Par ailleurs, la question du bloc de compétences a fait l'objet d'un compromis équilibré : l'eau et l'assainissement feront bien partie des compétences optionnelles des communautés d'agglomération mais, comme le souhaitait le Sénat, les mêmes communautés pourront transférer certaines de leurs compétences à un syndicat mixte. Enfin, à l'instar des communautés urbaines, les communautés de communes et d'agglomération pourront attribuer des fonds de concours aux communes membres en vue de contribuer à la réalisation ou au financement d'équipements d'intérêt commun.

Préserver le droit des communes

La Haute Assemblée a également obtenu des députés l'adoption de plusieurs dispositions en faveur des communes. Ainsi les conditions exigées au sein des conseils municipaux concernés lors du transfert de compétences en faveur d'une communauté d'agglomération ou de communes seront renforcées. Par ailleurs, les sénateurs ont fait triompher leur position en obtenant la suppression de la procé-

dure de désignation directe des délégués des communautés urbaines.

En faveur de milieu rural

Grâce à l'action du rapporteur de la Commission des lois du Sénat, Daniel Hoefel, soutenu par Pierre Jarlier et les membres du groupe centriste, le montant de la majoration de la DGF des communautés de communes à taxe professionnelle unique a été fixé à 175 francs par habitant au lieu de 150 francs dans le texte initial. Le Sénat a souhaité ainsi réduire sensiblement l'écart entre la DGF versée aux communautés de communes et celle réservée aux communautés d'agglomération. En outre, la dotation de développement rural sera accordée aux groupements de communes à fiscalité propre qui exercent une compétence en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique et ne peuvent accéder au statut de communautés d'agglomération (avec une population totale n'excédant pas 60 000 habitants et la population des deux tiers au moins des communes inférieure à 5 000 habitants). Grâce à leur expérience des réalités locales, les sénateurs ont pu faire prévaloir leur vision de l'intercommunalité.

La suppression des contingents communaux d'aide sociale

Cette disposition, issue de la loi portant création de la couverture maladie universelle, a soulevé de nombreuses interrogations parmi les membres de la Haute Assemblée. Attachés à la défense des intérêts des communes, les sénateurs de l'Union centriste ont veillé à limiter les effets de la suppression des contingents d'aide sociale.

Cette disposition, qui figure à l'article 13 de la loi portant création de la couverture maladie universelle, votée le mercredi 30 juin par le Sénat, met fin au système des financements croisés en matière d'aide sociale. La suppression complète des contingents communaux est justifiée par la disparition de l'aide médicale gratuite et la difficulté d'isoler la part médicale de la dépense sociale au niveau des départements.

La suppression des contingents communaux entraînera un mouvement de l'ordre de 12 milliards de francs sur la DGF des

communes en 2000 puisque, conformément au principe de neutralité financière, elle aura pour contre partie une réduction de la DGF communale et un abondement de la DGF départementale.

Si ce texte est le fruit d'une concertation entre le Gouvernement, l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France, et l'Association des Maires des grandes villes de France, le Sénat a néanmoins soulevé plusieurs interrogations. La première tient au fait que les résultats des simulations actuelles portent sur les données enregistrées en 1997 dans les comptes provi-

soires ; des évolutions peuvent donc apparaître d'ici au calcul des contingents pour 1999.

Il convient aussi de tenir compte de la diversité des situations dans l'intérêt, bien compris, des communes. Ainsi, sous l'impulsion du groupe de l'Union centriste, le Sénat a adopté un amendement étalant sur deux ans le paiement par les communes des reliquats de contingents antérieurs à 2000. Par ailleurs, à l'initiative du groupe de l'Union centriste, les départements qui le souhaitent pourront convenir d'un échéancier avec les communes ou même renoncer à leur créance.

Aménagement du territoire : la condition de l'équilibre

En défendant une conception forte et cohérente de l'aménagement du territoire, les sénateurs centristes ont voulu marquer leur attachement aux principes de la décentralisation et au nécessaire équilibre entre les zones urbaines et les zones rurales, entre la plaine et la montagne.

Après deux semaines de débats et l'examen de 350 amendements, le Sénat avait largement modifié le texte présenté par la Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire. Or, l'échec de la Commission Mixte Paritaire au cours de laquelle deux conceptions fondamentalement opposées se sont affrontées, le projet de loi a été voté définitivement par les députés dans une version très proche du texte initial. C'est cette version que les sénateurs centristes ont combattue tout au long des débats. En effet, ils ont largement critiqué la suppression du schéma national, des schémas sectoriels, des grandes infrastructures, mais aussi l'éviction du Parlement en tant qu'acteur de l'aménagement du territoire. Ils ont condamné la place prépondérante donnée aux zones urbaines et regretté l'absence de mesures fortes en faveur des zones rurales fragiles ou des zones de montagne.

Reconnaître les spécificités des territoires
Pour autant, le groupe de l'Union centriste a souhaité adopter une attitude positive en proposant de nombreuses améliorations no-

tamment en soutenant une conception pragmatique de la notion de pays en évitant qu'il ne devienne un nouvel échelon administratif. Par ailleurs, sous l'impulsion de Pierre Jarlier, la haute assemblée a adopté un amendement visant à supprimer les seuils de population requis pour créer des communautés d'agglomération, dans l'attente des dispositions de la loi sur l'intercommunalité. Soucieux de répondre aux préoccupations des élus ruraux, les sénateurs ont également réintroduit l'élaboration ultérieure d'un projet de loi pour le développement des zones rurales fragiles. En complément, Pierre Jarlier a insisté, par voie d'amendement pour préciser l'importance de ces zones et la nécessité de favoriser leur développement économique. Si l'ensemble des propositions du Sénat n'a pas été retenu par l'Assemblée nationale, certaines d'entre elles, sous l'impulsion du groupe montagne auquel appartient Pierre Jarlier, ont trouvé un large écho parmi les députés. Ainsi, la prise en compte de la spécificité des zones de montagne figure dans plusieurs articles de la loi. Les schémas interrégionaux de massifs ont été confirmés.



Leur mise en œuvre devrait être assurée par un nouvel outil décidé au CIADT du 15 décembre 1998 : les contrats de plan interrégionaux. L'élaboration de ces schémas et contrats sera confiée aux institutions spécifiques des massifs en concertation avec les régions. Cette politique mettra en valeur le rôle fédérateur que joue la montagne dans la politique d'aménagement du territoire. Le Massif Central sera au cœur de cette démarche, tout comme les projets interrégionaux Aubrac, Margeride, Lot ou Dordogne par exemple.

L'agriculture française comme modèle européen

Attendu avec impatience par le monde agricole, le projet de loi d'orientation agricole a connu un long parcours parlementaire au cours duquel le Sénat a pu exprimer une conception résolument moderne, ancrée dans la réalité économique mondiale.

Au cours de la discussion du projet de loi d'orientation, les sénateurs centristes ont rappelé l'urgence de la définition de nouvelles orientations en matière agricole. Pour autant, ils ont formulé, à l'encontre du dispositif proposé par le gouvernement trois critiques majeures. Selon eux, le texte n'est pas suffisamment ambitieux, manque de dimension stratégique et le dispositif du contrat territorial d'exploitation, pourtant innovation majeure du projet, est flou tant dans sa définition que dans son financement. Afin de répondre à ces écueils, le Sénat a élaboré plusieurs propositions. Ainsi l'entreprise agricole, la fiscalité et la sécurité sanitaire des produits ont été des thèmes largement abordés par les sénateurs. Il a également souhaité modifier un certain nombre de dispositions figurant dans le projet initial. Concernant le contrat territorial d'exploitation (CTE), les sénateurs, sous l'impulsion notamment du

groupe de l'Union centriste, ont supprimé la notion de projets à caractère particulier présentés par les agriculteurs afin de donner une plus grande homogénéité au dispositif. En outre, ils ont voulu assurer une meilleure articulation entre contrats type,



cahier des charges et CTE, privilégiant la responsabilité de l'agriculteur pour l'élaboration du projet d'exploitation. Par ailleurs, le Sénat a très largement

défendu l'idée d'un renforcement de la notion de zone agricole protégée. Ainsi, les élus du groupe montagne du Sénat et Pierre Jarlier ont obtenu la clarification dans les contrats (CTE) du principe selon lequel les aides compensatoires de handicap dont bénéficient les exploitations de montagne seraient délivrées sans contrepartie et ne sauraient donc être contractualisées dans les CTE.

L'Assemblée nationale n'a pas retenu les propositions du Sénat, à la suite d'un échec regrettable de la CMP. Pourtant ces avancées auraient permis à l'agriculture française d'être un modèle en Europe et de relever les défis de la réforme de la PAC et des négociations sur l'organisation mondiale du commerce. Néanmoins, les élus de la montagne et Pierre Jarlier ont obtenu la reconnaissance de la spécificité de l'agriculture de montagne dans l'article premier de la loi.

E N B R E F

● Proximité

Comme il s'y était engagé lors de son élection, Pierre Jarlier a tenu à informer les élus du département sur les travaux menés au Sénat. Par lettres régulières ou lors de réunions de travail, il leur a fait part des discussions concernant les différents projets de loi sur l'aménagement du territoire, l'orientation agricole et l'intercommunalité, de sa position sur chaque sujet et de leur état d'avancement. Il a également abordé avec eux la réforme du mode d'élection des sénateurs et la situation au Kosovo pendant la crise.

● Santé

Pierre Jarlier a accueilli, le 22 mars dernier à Saint-Flour, Philippe Doute Blazy, ancien ministre de la santé. Ils ont visité ensemble le nouveau scanner du centre hospitalier, puis le service des urgences et rencontré le personnel soignant avant de participer à un débat à l'Hôtel de Ville sur le thème : "Santé et équipements hospitaliers en milieu rural".

● Formation

Pierre Jarlier a obtenu que la convention REPERE qui concerne la formation des jeunes soit reconduite. Elle bénéficiera à 30 jeunes de l'arrondissement de Saint-Flour. 150 000 F ont été dégagés à cet effet sur les crédits du FSE.

● Désenclavement

Lors d'une visite à Saint-Flour puis à Millau où il s'est rendu en train le 30 octobre dernier, Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, a confirmé sa volonté de préserver et de moderniser la ligne Neussargues/Béziers tant pour le fret que pour le transport des voyageurs, confortant en cela les nombreuses interventions de Pierre Jarlier aux côtés des élus de toute sensibilité. Quant au tunnel du Lioran, les parlementaires cantaliens ont obtenu un accord de principe concernant son inscription budgétaire au prochain contrat de plan Etat-région, mais aucune dotation spécifique n'est aujourd'hui confirmée.

Environnement : Réflexion sur le tri sélectif des ordures ménagères

A l'occasion de son assemblée générale, le 27 avril dernier à Drugeac, le syndicat intercommunal d'élimination et de traitement des ordures ménagères (SIETOM) des cantons de Mauriac, Pleaux, Salers et Saint-Cernin a engagé une réflexion sur la collecte sélective des déchets ménagers et la mise en place d'un centre de tri adapté sur le secteur.

D'ici trois ans, en effet, les décharges contrôlées ne pourront plus concerner que les déchets ultimes, ceux que l'on ne peut plus ni trier ni traiter. Cette mesure, annoncée par la loi du 12 juillet 1992, vise à prévenir et à réduire la production et la nocivité des déchets, à limiter leur transport en distance et en volume et à les valoriser au maximum par réemploi, recyclage, compostage ou production d'énergie.

Un projet de collecte sélective a été engagé en ce sens il y a trois ans sur 80 communes du secteur de Saint-Flour, Ruynes-en-Margeride, Chaudes-Aigues, Massiac et Pierrefort. Il devrait être opérationnel dès avril 2000. Un contrat de soutien au projet a été négocié avec ECO-EMBALLAGES et les structures intercommunales concernées se sont associées par convention pour assurer la maîtrise d'ouvrage du futur centre de tri.

Fort de cette expérience, Pierre Jarlier est donc venu présenter aux élus des quatre cantons les principales étapes qui ont permis de mener à bien sa mise en place. A



l'issue de cette réunion, et compte tenu de l'intérêt rencontré chez les élus pour cette démarche, Pierre Jarlier a sollicité auprès du préfet, à l'occasion d'une séance publique du Conseil général, la révision du plan départemental d'élimination des déchets, notamment pour prendre en compte la mise en place d'un centre de tri à Drugeac. Cette révision devrait intervenir dès la création du syndicat départemental d'études pour le traitement des ordures ménagères.

La taxe générale sur les activités polluantes

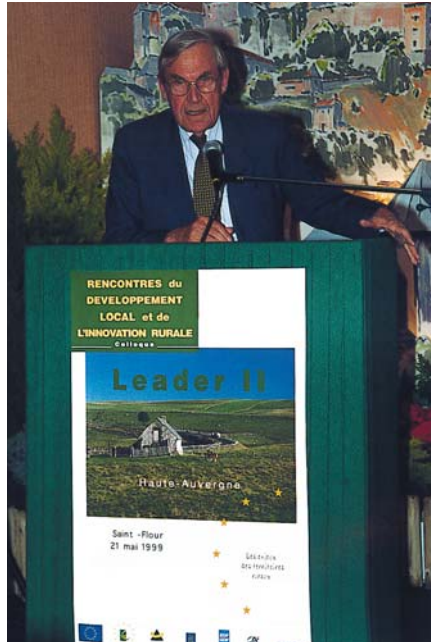
Apparue dans le cadre de la loi de finances pour 1999, cette nouvelle taxe (TGAP) regroupe un ensemble de redevances qui étaient préalablement affectées en fonction de leur objet. La taxe sur la mise en décharge des déchets ménagers qui alimentait jusqu'à présent le fonds de modernisation de la gestion des déchets a ainsi été globalisée dans la TGAP. Elle a subi à cette occasion une hausse de 50 % de son montant passant de 40 F par tonne en 1998 à 60 F en 1999, alors que dans le même temps, la dotation attribuée par le Ministère des Finances à l'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, était gelée. Or, ce sont précisément ces aides de l'ADEME complétées par celles du Conseil général qui conditionnent la faisabilité fi-

nancière de la collecte sélective dans le département. Une telle restriction de crédits n'a donc pas manqué de susciter l'inquiétude de Pierre Jarlier et des élus cantaliens. Car, si le Gouvernement, par la voix de Mme Voynet, a assuré avoir pris les dispositions nécessaires pour permettre aux collectivités de poursuivre dans des conditions financières suffisantes les efforts d'investissement déjà entrepris pour mettre en œuvre les plans départementaux d'élimination des déchets et bien préparer l'échéance de 2002, les aides de l'ADEME n'en seront pas moins inférieures cette année à celles accordées en 1998. La baisse de la TVA intervenue en 1999 en faveur de la collecte sélective des déchets devrait néanmoins compenser en partie cette diminution de crédits.

Rencontres de développement local : de Leader II à Leader Plus

Le 21 mai dernier, à Saint-Flour, se sont tenues les premières rencontres pour le développement local. L'occasion de dresser le bilan des initiatives menées grâce au programme européen Leader II et de réfléchir, à l'appui de nombreuses expériences locales et européennes, à l'avenir de nos territoires ruraux.

Invité d'honneur de ces rencontres, Daniel Hoeffel, sénateur du Bas-Rhin et ancien ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux transports, a salué l'action conduite depuis quelques années par le groupe d'action locale du Leader II Haute Auvergne que préside Pierre Jarlier. "Le Gal a bien travaillé", a-t-il souligné. 13,5 millions de francs ont été attribués en 4 ans par l'Union européenne sur l'arrondissement de Saint-Flour à des projets innovants pour le développement local. Ces aides ont généré quelque 35 millions de francs de réalisations, parmi lesquelles, à titre d'exemples, le centre de promotion, d'information et de formation sur les produits biologiques à Condat, la valorisation fruitière sur le pays de Massiac, le spectacle du Dit d'Alleuze, le vélorail à Allanche ou encore le projet de développement du site de Prat-de-Bouc. Ce programme pluriannuel touchera à sa fin le 31 décembre. Une nouvelle initiative communautaire baptisée "Leader plus" est néanmoins d'ores et déjà pré-



vue pour la période 2000-2006. L'enjeu pour le Cantal, alors que plus de la moitié des groupes d'action locale doivent

disparaître, est de rester éligible à ces aides européennes. En liaison avec la procédure expérimentale de pays, quatre groupes de travail ont donc été constitués, sur l'arrondissement de Saint-Flour, en partenariat avec les élus et les socioprofessionnels sur les thèmes : développement économique et emploi, service public et service au public, tourisme des grands espaces, identification et promotion du territoire. De nouvelles solidarités territoriales sont également en train de voir le jour dans les arrondissements d'Aurillac et de Mauriac grâce à la mobilisation des élus et des acteurs locaux. Dans cette perspective, et comme l'a rappelé Daniel Hoeffel, "seuls une simplification des procédures, des projets locaux concrets, des énergies fédérées grâce notamment à l'intercommunalité, une vision commune des orientations et la participation de tous les acteurs socioprofessionnels permettront une négociation réussie avec l'Europe, l'Etat, la région et le département".

Les nouvelles technologies au service du développement

Effacement des distances, rupture de l'isolement, émergence de nouvelles communautés d'échanges ouvertes sur le monde : les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent une chance considérable pour le Cantal. Le Conseil général et le Comité d'expansion économique ont donc lancé un programme ambitieux baptisé Cybercantal et créé deux serveurs : cybercantal.org pour les services et informations de proximité et Cantal.org pour la promotion écono-

mique territoriale. L'objectif ? Rapprocher les entreprises du Cantal des marchés économiques nationaux, européens et mondiaux, inciter de nouveaux entrepreneurs à venir s'installer dans le Cantal, faire bénéficier les Cantaliens de toutes les prestations d'enseignement, de formation, de santé et de services publics, et donner à la population la possibilité de s'approprier et d'utiliser au mieux ces nouveaux moyens de communication. Les élus se sont fortement mobilisés en faveur de ce projet. Déjà les

cantons de Jussac, Saint-Flour et Murat se sont dotés de points d'accès dans les écoles ou les mairies et de centres de ressources ouverts au public. Les cantons de Montsalvy, Arpajon-sur-Cère, Aurillac IV, Mauriac, Saignes, Allanche et Pierrefort ont obtenu les financements nécessaires et sont en cours d'acquisition du matériel pour une ouverture au public en début d'année 2000. Quant aux autres cantons, ils devraient quasiment tous être équipés d'ici la prochaine rentrée scolaire.

Pour joindre votre sénateur

A Paris : Palais du Luxembourg - 15, rue de Vaugirard - 75 291 PARIS cedex 06 - Tél : 01.42.34.28.31 - Fax : 01.42.34.42.11

A Saint-Flour : Hôtel de Ville - 1 place d'Armes - BP 36 - 15 102 SAINT-FLOUR Cedex - Tél : 04.71.60.98.78 - Fax : 04.71.23.87.23

Par e-mail : Pierre-Jarlier@wanadoo.fr